

**L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)):** Il faudrait que l'explication soit bonne!

**Le sénateur MacDonald:** Honorables sénateurs, le sénateur Phillips, mon ami des bons et des mauvais jours, a demandé une explication que je m'empresse de fournir.

Quand le projet de loi en question, dont je vais parler dans un instant, nous a été renvoyé, nous avons prévu une séance pour cet après-midi après l'ajournement du Sénat. Depuis lors, deux facteurs sont intervenus qui m'ont poussé à proposer cette motion. Il y a d'abord que nous allons avoir une Sanction royale cet après-midi, et ensuite que le comité des finances nationales siège à 18 heures. Il y a risque de conflit, car il y en a parmi nous qui aimeraient pouvoir assister aux deux séances. Cependant, ayant jeté un coup d'œil sur le projet de loi que le comité des banques et du commerce doit examiner cet après-midi, je constate qu'il s'agit d'une modification à la taxe d'accise et cela devrait exiger très peu de temps. Nous devrions donc non seulement pouvoir assister aux deux séances de comité, mais peut-être avoir l'occasion de rendre hommage à la Reine également.

**Des voix:** Bravo!

**Son Honneur le Président:** L'autorisation est-elle accordée, honorables sénateurs?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

#### PROJET DE LOI SUR LES MESURES D'URGENCE

L'ÉTUDE EN COMITÉ PLÉNIER—ADOPTION DE LA MOTION CONCERNANT LA COMPARUTION ET LA PLACE DES TÉMOINS

**L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition):** Honorables sénateurs, j'ai deux motions concernant les délibérations du comité plénier pour l'étude du projet de loi C-77. Je vais demander la permission du Sénat pour présenter les deux motions. Cependant si les honorables sénateurs le préfèrent, je peux en faire un avis de motion.

Avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1)i) du Règlement, je propose:

Que des témoins soient convoqués à comparaître devant le Comité plénier pour l'étude du projet de loi C-77, loi visant à autoriser à titre temporaire des mesures extraordinaires de sécurité en situation de crise nationale et à modifier d'autres lois en conséquence; et

Que les témoins soient habilités à prendre place à une table réservée à cette fin.

Il s'agit des mêmes dispositions que nous avons prises dans le cas du comité plénier pour l'étude de l'entente du lac Meech.

**Son Honneur le Président:** La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'ÉTUDE EN COMITÉ PLÉNIER—ADOPTION DE LA MOTION AUTORISANT LA PRISE DE PHOTOGRAPHIES ET LA TÉLÉDIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS

**L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition):** Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1)i) du Règlement je propose de plus:

Qu'un groupe de photographes soit autorisé à prendre des photographies lors des délibérations du Comité plénier sur l'étude du Projet de loi C-77, Loi visant à autoriser à titre temporaire des mesures extraordinaires de sécurité en situation de crise nationale et à modifier d'autres lois en conséquence;

Que des équipes collectives de cameramen de télévision soient également autorisées à accéder à la Chambre du Sénat pour enregistrer les délibérations dudit Comité; et

Que les délibérations soient télédiffusées conformément aux principes et pratiques qui régissent la diffusion des délibérations de la Chambre des communes, dans la mesure où ils peuvent s'appliquer au Sénat.

Honorables sénateurs, c'est la même forme de permission que celle que nous avons déjà utilisée, elle prévoit la possibilité de téléviser les délibérations, et non le filmage automatique.

**L'honorable Orville H. Phillips:** Honorables sénateurs, avant que nous ne donnions l'autorisation, puis-je demander au sénateur Frith s'il espère faire témoigner aussi l'ancien premier ministre Trudeau, puisqu'il s'agit du même emballage que celui que nous avons eu pour sa venue à propos de l'entente du lac Meech. Deuxièmement, je voudrais savoir s'il espère aujourd'hui le même enthousiasme de la part de la presse que lorsque le comité plénier a étudié l'Accord du lac Meech.

**Le sénateur Frith:** Honorables sénateurs, pour la première question, non; pour la deuxième, non.

**Son Honneur le Président:** La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

## PÉRIODE DES QUESTIONS

### LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE TRANSFERT DE BUREAUX DE POSTE À L'ENTREPRISE PRIVÉE—LE NOMBRE ET LES LOCALITÉS TOUCHÉES DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

**L'honorable M. Lorne Bonnell:** Honorables sénateurs, le leader du gouvernement au Sénat pourrait-il nous dire combien des 102 bureaux de poste canadiens devant être confiés au secteur privé se trouvent dans la région de l'Atlantique, particulièrement à l'Île-du-Prince-Édouard, et pourrait-il nommer les localités touchées?

**L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)):** Honorables sénateurs, sauf le respect que je dois au sénateur, c'est exactement le genre de question qu'il faudrait inscrire au *Feuilleton* afin d'obtenir les chiffres demandés par écrit.